

# libertas

BULLETIN D'INFORMATION DE DROITS ET DÉMOCRATIE



PRIX  
JOHN HUMPHREY  
2010

## LE VENEZUELA : UNE DÉMOCRATIE AVEC DES TRAITS AUTORITAIRES

Par Marino Alvarado, Directeur général de PROVEA

**LA CARACTÉRISATION DU TYPE DE GOUVERNEMENT** qui est actuellement au pouvoir au Venezuela est une entreprise complexe et contradictoire. Nous commencerons par affirmer qu'il existe dans ce pays une démocratie possédant des aspects de plus en plus autoritaires. D'un point de vue formel, la démocratie vénézuélienne est un système classique respectant le principe de la division des pouvoirs publics, lesquels sont censés jouir d'une autonomie totale leur permettant d'assurer les freins et contrepoids institutionnels appropriés. En pratique, toutefois, c'est l'exécutif national qui dirige l'ensemble des actions institutionnelles, et le reste des pouvoirs dépendent de lui et appuient systématiquement toutes ses décisions, voire ses caprices.

Une démocratie assortie de traits autoritaires règne au pays depuis des décennies. Cet état de fait n'est pas propre au gouvernement du président au pouvoir actuel, les dirigeants qui l'ont précédé n'ont jamais institué une démocratie pleine et entière. Ces traits autoritaires persistants se manifestent de multiples façons. L'une d'entre elles est l'utilisation de la répression contre la dissidence politique et le mécontentement social. Avant 1999, le pays avait été le théâtre de divers actes de répression sanglants contre des groupes qui critiquaient le gouvernement. De nombreuses prisons vénézuéliennes étaient remplies de prisonniers politiques, et des centaines de femmes et d'hommes avaient perdu la vie lors de

protestations exigeant le respect des droits et une plus grande démocratie. Ainsi, au cours des événements désormais connus sous le nom de Caracazo, en 1989, plus de 700 personnes furent tuées en raison de l'absence d'une politique démocratique d'application de la loi. Actuellement, plus de 2 500 personnes sont en attente de procès pour avoir exercé leur droit d'exiger le respect des droits. Les prisonniers politiques, dont le nombre s'approche de la cinquantaine, sont l'une des réalités qui découlent d'un mode de gouvernance comportant les mêmes traits autoritaires que par le passé.

Lorsque le président Chavez est arrivé au pouvoir, le système politique du Venezuela traversait une crise profonde. Chavez est le résultat de cette crise. Son ascension a été la conséquence d'un désir de changement de la part de la majorité de la population, qui n'en pouvait plus de la corruption, de l'inefficacité de la gestion publique et de la distribution inégale de la richesse, et qui accordait très peu de crédibilité aux partis politiques et se méfiait énormément des institutions étatiques. L'arrivée au pouvoir d'une nouvelle élite politique dirigée par Hugo Chavez a suscité d'énormes attentes et espoirs en matière de changement économique, politique et social. Cette nouvelle élite comportait une forte représentation de personnes aux idées de gauche qui, depuis le début de leur carrière politique, critiquaient l'autoritarisme des gouvernements précédents et exigeaient un gouvernement démocratique.

*suite page 3*



**Droits et Démocratie**  
Centre international des droits de la personne  
et du développement démocratique

1001, bd de Maisonneuve est, Montréal (Québec) H2L 4P9

Créé par une loi du Parlement en 1988, Droits et Démocratie est une organisation canadienne non partisane et indépendante qui a le mandat de promouvoir le développement démocratique et d'appuyer et défendre les droits de la personne tels que définis dans la Charte internationale des droits de l'homme des Nations unies. En partenariat avec la société civile et les gouvernements au Canada et à l'étranger, Droits et Démocratie met en œuvre et soutient des programmes visant à renforcer les lois et les institutions démocratiques, principalement dans les pays en développement.



## MESSAGE DU PRÉSIDENT

L'existence d'une société démocratique avec tout ce que cela comporte, de la séparation des pouvoirs publics à la possibilité pour tous les citoyens de participer au processus politique, en passant bien entendu par la mise en œuvre des libertés d'expression et d'association, est garante d'une société où les droits humains de tous seront respectés.

Depuis plus de vingt ans, le récipiendaire du prix John-Humphrey 2010, PROVEA, El Programa Venezolano de Educación-Acción en Derechos Humanos (Programme vénézuélien pour l'éducation et l'action à l'appui des droits humains) défend et fait la promotion active des droits humains en tant que partie intégrante d'une société démocratique. Par ses efforts constants, tant pour informer les Vénézuéliens sur la situation des droits humains qui prévaut dans leur pays que pour protéger les défenseurs des droits humains et accompagner les victimes de violations dans leur démarches auprès des instances judiciaires, dans un contexte souvent hostile et d'intimidation, pour ne pas dire dangereux, PROVEA rend possible la discussion et les débats libres sur la mise en œuvre de la démocratie et le respect des droits humains au sein de forums publics.

En septembre dernier, je me suis rendu à Caracas où j'ai eu l'opportunité de rencontrer les membres de PROVEA. Les cinq jours que j'ai passé là-bas m'ont permis de mieux saisir la réalité historique, politique et sociale du Venezuela. C'est ainsi que la situation politique au Venezuela est extrêmement polarisée, ce qui a des répercussions sur toutes les institutions et sur toutes les décisions politiques. Mais depuis les dernières années, une nouvelle tendance semble se dessiner lentement dans les milieux politiques. Plusieurs personnalités politiques, qui, durant de nombreuses années ont supporté le gouvernement en place, veulent maintenant une plus grande ouverture.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir longuement avec Monsieur Marino Alvarado, coordonnateur principal de PROVEA, qui m'a alors dressé le portrait de la situation politique dans le contexte des élections du 26 septembre, où les citoyens ont été appelés à renouveler la totalité des sièges de l'Assemblée nationale. Fait significatif, dans un Parlement dominé à presque 100 % par un seul parti, les élections législatives ont marqué le retour de l'opposition à l'Assemblée nationale, ce qui pourrait engendrer une possible ouverture des espaces de dialogue. Monsieur Alvarado m'a également parlé des pratiques récentes de harcèlement et de criminalisation du gouvernement envers les organisations de la société civile. D'ailleurs, quelques jours avant mon passage, plus de 100 ONG et défenseurs de droits humains s'étaient regroupés dans une déclaration commune pour dénoncer ces pratiques, et revendiquer le droit de participation et le droit de recevoir de l'aide internationale.

Ce court voyage m'a également permis de mieux comprendre la réalité d'un pays complexe où plusieurs des résultats et changements promis au cours des dernières années se font attendre; car même si la pauvreté a beaucoup diminué, la violence et la criminalité sont en hausse, les institutions politiques paraissent affaiblies et la société civile est tenue à l'écart des instances décisionnelles.

Aussi, je souscris à la thèse de monsieur Alvarado dans son commentaire « Une démocratie avec des traits autoritaires »; le Venezuela fait aujourd'hui face à un tournant de son histoire, il peut soit aller de l'avant vers une meilleure démocratie effective ou encore consolider les aspects autoritaires de son régime. C'est dans ce contexte qu'il nous faut voir l'importance de tout le travail accompli par PROVEA qui promeut la nature inclusive de la démocratie et l'interdépendance des droits humains.

Au moment d'amorcer un réalignement de notre programmation vers le développement démocratique, afin de pleinement accomplir les deux volets de la mission qui nous a été confiée par le Parlement, Droits et Démocratie est fier de reconnaître le succès exceptionnel de PROVEA qui s'emploie à créer une société démocratique, juste et participative, qui garantira aux Vénézuéliens le plein respect de leurs droits humains.

GÉRARD LATULIPPE

## LE PRIX JOHN-HUMPHREY DE DROITS ET DÉMOCRATIE

**DROITS ET DÉMOCRATIE** décerne chaque année le Prix John-Humphrey afin d'honorer un organisme ou une personne de tout pays ou toute région du monde pour sa contribution exemplaire à la promotion des droits de la personne et du développement démocratique. Le prix comprend une bourse de 30 000 \$ et prévoit une tournée de plusieurs villes canadiennes afin de sensibiliser le public au travail de la lauréate ou du lauréat dans le domaine du développement démocratique ou des droits humains. Il a été créé pour rendre hommage au Canadien John Peters Humphrey, professeur de droit, qui a préparé le premier projet de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le prix est attribué sur recommandation d'un jury international composé de cinq membres du conseil d'administration de Droits et Démocratie. Pour obtenir plus de renseignements, rendez-vous au [www.dd-rd.ca](http://www.dd-rd.ca).

### LAURÉATS PRÉCÉDENTS



Photo : Marc Gibert

- 2009 – LA'ONF : réseau irakien pour la non-violence (Irak)
- 2008 – Zimbabwe Lawyers for Human Rights (Zimbabwe)
- 2007 – Akbar Ganji (Iran)
- 2006 – Su Su Nway (Birmanie)
- 2005 – Yan Christian Warinussy (Papouasie occidentale)
- 2004 – Godeliève Mukasarsi (Rwanda)
- 2003 – Kimy Pernía Domicó (Colombie) et Angélica Mendoza de Ascarza (Pérou)
- 2002 – Ayesha Imam (Nigeria)
- 2001 – Sima Samar (Afghanistan)
- 2000 – Révérend Timothy Njoya (Kenya)
- 1999 – Cynthia Maung et Min Ko Naing (Birmanie)
- 1998 – Palden Gyatso (Tibet)
- 1997 – Père Javier Giraldo (Colombie)
- 1996 – Sultana Kamal (Bangladesh)
- 1995 – Bishop Carlos F. X. Belo (Timor oriental)
- 1994 – Campaign for Democracy (Nigeria) et Egyptian Organization for Human Rights (Égypte)
- 1993 – La Plate-forme des organismes haïtiens de défense des droits humains (Haïti)
- 1992 – Instituto de Defensa Legal (Pérou)

# LE VENEZUELA : UNE DÉMOCRATIE AVEC DES TRAITS AUTORITAIRES

Les électeurs font la queue devant les plus importants bureaux de vote du Venezuela, à Merida.

Et cette élite a mené la proposition beaucoup plus loin. Elle y a ajouté les concepts de démocratie et de participation citoyenne et a mis de l'avant une conception de la vie en démocratie différente de celle qui avait prévalu par le passé en prônant l'ouverture d'un espace de participation pour la majorité pauvre qui, jusque-là, avait toujours été exclue des affaires publiques. Cette démocratie participative devait coexister avec de solides institutions et de vastes mécanismes de consultation permettant une participation de la population du pays aux principaux processus de prises de décision. C'est ainsi que fut présenté ce projet politique, qui s'est gagné l'appui populaire et a obtenu de nombreux votes.

Si l'on évalue la démocratie qui existe aujourd'hui au Venezuela selon un point de vue libéral classique, on y trouve des vertus et des défauts. À titre d'exemples de vertus, mentionnons l'établissement d'une série de mécanismes de consultation et de surveillance de la gestion publique, notamment la possibilité de révoquer les représentants élus, même le président de la République, par le vote populaire. La promotion et la mise en place de formes d'organisation communautaire et sociale permettant à des millions de personnes de participer à la vie politique constituent un autre exemple, tout comme le soutien et la visibilité accordés à des millions de pauvres qui, exclus depuis des siècles, se sont vus encouragés à devenir des agents de changement et de transformation. La tentative d'effectuer des changements structurels sur les plans économique et social en ayant recours à des méthodes démocratiques traditionnelles, l'utilisation du vote en tant qu'instrument de lutte et le respect partiel des normes juridiques existantes constituent d'autres exemples de changements avantageux.

Parmi les défauts, mentionnons entre autres qu'au sein du gouvernement, le pouvoir est concentré entre les mains de l'exécutif national et que les autres pouvoirs publics se sont transformés en agents de cet exécutif. La restriction graduelle des libertés démocratiques entraîne une réduction des espaces de dissidence et contribue à créer un climat de plus en plus dangereux pour les personnes qui osent penser différemment de l'élite politique au pouvoir et celles qui s'organisent pour exiger le respect de leurs droits. La façon de faire de la politique, qui consiste à imposer un socialisme du XXI<sup>e</sup> siècle plutôt qu'à convaincre la majorité des avantages qu'il comporte, constitue un autre défaut. La Constitution subit des violations constantes, et un cadre juridique qui légalise, sans la légitimer, une nouvelle structure étatique est imposé. La militarisation grandissante de la société installe une logique verticale d'obéissance qui contribue à affaiblir le pluralisme et à décourager l'objection de conscience. Enfin, tout comme ses prédécesseurs, le gouvernement a recours à la répression politique pour faire taire les mécontents et les voix dissidentes.

Toutefois, une analyse objective de la démocratie au Venezuela nous oblige à tenir compte d'un aspect significatif qui doit être mis en relief et étudié dans une perspective qui va au-delà de la conception libérale traditionnelle. En un sens, la démocratie vénézuélienne s'est renforcée au cours de la dernière décennie. Si nous évaluons la démocratie sur la base d'une considération du nombre accru de personnes qui jouissent de la richesse du pays et qui bénéficient de la démocratisation de cette richesse, alors la démocratie qui existe aujourd'hui est plus solide que par le passé. La diminution de 35 % de la pauvreté qui a eu lieu au cours des dix dernières années est sans nul doute un élément de démocratie. Le fait qu'aujourd'hui, des millions de personnes vivent dans de meilleures conditions, non pas idéales, mais meilleures qu'il y a quelques années, constitue assurément un autre facteur démocratique. Dans les pays qui présentent un taux élevé de pauvreté et d'inégalités et où l'exclusion sociale est un phénomène profondément enraciné, la démocratie ne peut seulement être évaluée en examinant la situation qui prévaut en matière de vote populaire, d'institutions et de pluralité politique. Il importe de tenir compte de facteurs comme la possibilité de bénéficier et de profiter de la richesse du pays, le degré d'inclusion sociale et la participation de secteurs de la population qui n'avaient jamais auparavant été considérés comme des agents sociaux et qui étaient plutôt vus comme des objets d'étude et des destinataires des politiques publiques.

Sur la base de tous ces éléments d'analyse, nous insistons pour dire qu'aujourd'hui, le Venezuela se trouve à la croisée des chemins. Il peut progresser vers une plus grande démocratie ou consolider ses aspects autoritaires. Avec le début de la deuxième période présidentielle, entreprise en 2006, on aurait pu croire que l'autoritarisme allait prendre le pas sur la démocratie, mais celle-ci a tenu bon. Cependant, on constate une dangereuse évolution des traits autoritaires, qui se manifestent par la restriction progressive des libertés démocratiques, les tentatives d'affaiblir le caractère pluraliste de la société, une concentration de plus en plus grande du pouvoir exécutif qui a pour effet de diluer le reste des pouvoirs publics et une volonté d'accorder la priorité aux enjeux sociaux, au détriment des droits civils et politiques.

Le combat actuel consiste avant tout à insister sur l'interdépendance des droits et le caractère global de la démocratie. Cela veut dire continuer à exiger une plus grande justice sociale et des libertés accrues, une diminution de la pauvreté, une plus grande pluralité politique et une plus grande inclusion sans aucune discrimination. Le défi consiste à prévenir la consolidation des traits autoritaires, tout en évitant de reculer sur les progrès réalisés au chapitre de l'inclusion sociale et de la démocratisation de la richesse. L'espoir d'une réelle démocratie où régneraient la liberté et la justice sociale existe toujours.

# Le Venezuela en bref



**Nom officiel :** République bolivarienne du Venezuela

**Capitale :** Caracas

**Indépendance :** 5 juillet 1811 (de l'Espagne)

**Président :** Hugo Chávez Frías (3<sup>e</sup> mandat)

**Prochaines élections :** Décembre 2012

**Population :** 28,61 millions (NU, 2009)

**Monnaie :** 1 \$CAN = 4,29 bolívares

**Principales exportations :** Pétrole, bauxite et aluminium, acier, produits chimiques et agricoles

**RNB par habitant :** 9 230 \$US (Banque mondiale, 2008)

**Utilisation d'Internet :** 25 % (juin 2008)

**Indice de l'inégalité entre les sexes :** 64<sup>e</sup> sur 134 pays

**Sièges occupés par des femmes au Parlement :** 17,5 % (NU, 2010)

**Indice du développement humain :** 75<sup>e</sup> sur 169 pays (2010)

**Indice de liberté de la presse :** 133<sup>e</sup> sur 178 pays (2010)

## Contexte politique

La réputation du Venezuela comme étant l'une des démocraties les plus stables d'Amérique latine a pris abruptement fin en 1989, après que 700 personnes eurent été tuées à Caracas dans le cadre de manifestations de protestation contre le programme d'austérité économique mis en œuvre par le président de l'époque, Carlos Andres Perez. Les Vénézuéliens éprouvaient de la frustration face aux partis politiques traditionnels, aux disparités en matière de revenus et aux difficultés économiques. En février 1992, le lieutenant-colonel Hugo Chávez, à la tête d'un groupe d'officiers de l'armée, a fait une tentative de coup d'État qui s'est soldée par un échec, ce qui lui a valu une sentence d'emprisonnement qui a pris fin en 1994. En novembre 1992, un autre coup d'État avorté a eu lieu, tenté par des sympathisants de Chávez, et un an plus tard, le président Perez, accusé de corruption, était destitué par le Congrès.

En décembre 1998, Hugo Chávez est élu président; il promet d'importantes réformes, des changements constitutionnels et des mesures énergiques

contre la corruption. Hugo Chávez est réélu en juillet 2000 et de nouveau en décembre 2006 avec 63 % des voix. Il travaille à la mise en application de sa conception du « socialisme du XXI<sup>e</sup> siècle » au Venezuela et met en œuvre des politiques populistes visant à aider les pauvres en instituant des programmes comme la gratuité des soins de santé, la distribution d'aliments subventionnés et la réforme agraire. Ses critiques lui reprochent d'avoir installé au pays un gouvernement autoritaire à la cubaine qui intervient de façon accrue dans la vie économique. Après avoir obtenu de l'Assemblée nationale qu'elle lui accorde des pouvoirs constitutionnels spéciaux en vertu d'une « loi habilitante », il a utilisé cette autorité pour nationaliser les secteurs des télécommunications et de l'électricité, pour acquérir des parts gouvernementales majoritaires dans de nombreux projets pétroliers et pour abolir toute limite au nombre de mandats pouvant être effectués par les représentants élus, préparant le terrain pour sa réélection en 2012. Il a survécu à un coup d'État, à de multiples protestations, à des grèves et à un référendum sur sa révocation. Il est à la fois aimé et détesté par les électeurs, dont l'opinion à son égard est profondément divisée.



**LE GOUVERNEMENT VÉNÉZUÉLIEN** est juridiquement tenu, au titre de plusieurs traités internationaux et régionaux des droits humains, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention américaine relative aux droits de l'homme, de respecter les droits à la vie, à la sécurité de la personne et à la liberté d'association, d'expression et d'association..

| TRAITÉS INTERNATIONAUX DES DROITS HUMAINS                                                                                         | SIGNATURE       | RATIFICATION    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels                                                          | 24 juin 1969    | 10 mai 1978     |
| Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP)                                                               | 24 juin 1969    | 10 mai 1978     |
| Protocole facultatif se rapportant au PIDCP                                                                                       | 15 Nov. 1976    | 10 mai 1978     |
| Deuxième Protocole facultatif se rapportant au PIDCP, visant à abolir la peine de mort                                            | 7 juin 1990     | 22 février 1993 |
| Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale                                        | 21 avril 1967   | 10 Oct. 1967    |
| Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes                           | 17 juillet 1980 | 2 mai 1983      |
| Protocole facultatif à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes | 17 mars 2000    | 13 mai 2002     |
| Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants                                      | 15 février 1985 | 29 juillet 1991 |
| Convention relative aux droits de l'enfant                                                                                        | 26 janvier 1990 | 13 Sept. 1990   |
| Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical                                                            |                 | 20 Sept. 1982   |
| Convention américaine relative aux droits de l'homme                                                                              | 22 Nov. 1969    | 23 juin 1977    |

## Les relations Canada-Venezuela

### LE GOUVERNEMENT DU CANADA

maintient un dialogue avec le gouvernement du président Chavez, en particulier sur les questions de gouvernance démocratique et de développement économique et social.

Les réformes mises en œuvre par le président Chavez dans le contexte de la « révolution bolivarienne » ont connu un approfondissement notable depuis sa réélection, en décembre 2006. Le Canada suit de près ce processus en portant une attention particulière à l'impact que peuvent avoir ces réformes sur les normes de démocratie et de droits de la personne entérinées par tous les États membres de l'OEA, notamment dans la Charte démocratique interaméricaine. Le Canada a également comme politique d'appuyer la société civile et de favoriser sa contribution au processus démocratique, et ce, dans de nombreux pays du monde. Ainsi, le Canada continue à soutenir les organisations de la société civile qui œuvrent dans les domaines de la démocratie et des droits de la personne au Venezuela.

Le Venezuela est le quatrième partenaire commercial du Canada en importance en Amérique latine et dans les Caraïbes (en excluant le Mexique). Le commerce bilatéral de marchandises a totalisé 2,6 milliards de dollars en 2008. Les exportations de marchandises ont atteint les 890,1 millions de dollars en 2008, faisant du Venezuela le deuxième marché d'exportation du Canada en importance dans la région. Les principaux produits d'exportation vers le Venezuela sont entre autres les céréales, le papier et le carton, les véhicules à moteur, la machinerie, les minerais et les légumes. Les importations en provenance du Venezuela totalisent 1,4 milliard de dollars et englobent les combustibles minéraux et les huiles minérales, les engrais, les produits chimiques organiques et inorganiques et le caoutchouc.

Source : site Web du gouvernement du Canada  
Mis à jour en janvier 2010

### @ ADRESSES INTERNET À VISITER !

Rapport de la Commission interaméricaine des droits de l'homme sur la démocratie et les droits humains au Venezuela (2009)  
<http://cidh.org/countryrep/Venezuela2009eng/VE09.TOC.eng.htm>

Rapport annuel 2010 d'Amnistie Internationale, intitulé « La situation des droits humains dans le monde », page sur le Venezuela  
[http://thereport.amnesty.org/sites/default/files/AIR2010\\_AZ\\_FR.pdf#page=353](http://thereport.amnesty.org/sites/default/files/AIR2010_AZ_FR.pdf#page=353)

Human Rights Watch, A Decade Under Chávez: Political Intolerance and Lost Opportunities for Advancing Human Rights in Venezuela  
[www.hrw.org/en/reports/2008/09/18/decade-under-ch-vez](http://www.hrw.org/en/reports/2008/09/18/decade-under-ch-vez)

Société bolivarienne du Québec/Hands off Venezuela  
[www.sbgq.org/sbgqhov2/](http://www.sbgq.org/sbgqhov2/)

# Entrevue avec Liliana Ortega, directrice du COFAVIC, au Venezuela



Femmes  
votant

Cette entrevue a été réalisée par Lauren Ravon de Droits et Démocratie en octobre 2010.

## Quel est le mandat du COFAVIC ?

Le Comité des membres des familles des victimes des événements survenus en février et mars 1989 (COFAVIC) est une organisation non gouvernementale vouée à la protection et à la promotion des droits humains. Créé il y a 21 ans, le COFAVIC est le fruit d'une initiative prise à l'époque par les victimes qui, galvanisées par la douleur, se sont unies pour dénoncer la situation et exiger que justice soit faite. Au fil du temps et à mesure que sont venus s'ajouter de nouveaux défis en matière de droits humains, le COFAVIC a pris de l'expansion et s'est mis à apporter son aide aux victimes d'abus commis dans d'autres circonstances. Les fondateurs du Comité se sont engagés à tout mettre en œuvre pour éviter la répétition d'événements tels que ceux de 1989.

## Quel genre de travail le COFAVIC accomplit-il en faveur des droits humains ?

L'accès à la justice et l'impunité sont une préoccupation constante des organisations de défense des victimes, ainsi que de la société en général. Au Venezuela, huit cas de violations des droits humains sur dix ne se rendent pas devant les tribunaux. Le COFAVIC s'attaque à ce problème par la recherche, la sensibilisation, la formation et la création d'espaces de discussion entre les organisations de la société civile, les représentants des forces policières et les institutions de l'État qui possèdent une compétence en matière de droits humains. Le COFAVIC a produit plusieurs études et publications sur les violations des droits humains qui comprennent des récits personnels, des stratégies adoptées par les victimes pour s'en sortir et des analyses de l'efficacité des mesures de protection qui ont fait l'objet d'ententes à l'échelon national et international. Ses conclusions sur l'impunité dans les cas d'exécutions extrajudiciaires servent de point de départ à l'élaboration de lignes directrices en matière de politiques publiques et de lois visant à réduire la violence et l'impunité dans des cas où les citoyens n'ont pas bénéficié d'une protection suffisante.

## Qu'est-ce qui caractérise le mouvement des droits humains au Venezuela? Quelles sont ses préoccupations ?

Au cours de la dernière décennie, le COFAVIC a constaté une augmentation modérée du nombre de groupes de défense des droits humains au Venezuela, et a remarqué que les groupes de défense des victimes avaient acquis une force et un impact accrus. Toutefois, ces groupes ne sont pas encore assez nombreux. À peine reconnus, ils font parfois l'objet de menaces, de harcèlement et d'attaques en raison du rôle qu'ils jouent dans la société, en plus d'être criminalisés. En outre, la participation des jeunes, des universitaires et des professionnels y est très limitée.

## Quelles sont les difficultés auxquelles font face les défenseurs des droits humains au Venezuela ?

Au Venezuela, il existe d'importantes difficultés en matière d'accès à la justice, et le système est très peu efficace. De plus, les victimes, les membres de leur famille et les témoins qui comparaissent dans le cadre des procès font l'objet de harcèlement, de menaces et d'attaques répétés. Le système vénézuélien de protection des victimes a très peu de pouvoirs, et le réseau

de services d'aide, tant public que non gouvernemental, est très limité, en particulier dans les régions situées à l'intérieur des terres. Dans son rapport intitulé *Democracy and Human Rights in Venezuela*, la Commission interaméricaine des droits de l'homme a fait état de ses préoccupations face aux nombreux cas d'obstruction gouvernementale auxquels font face les organisations. En effet, elles se voient imposer des restrictions à leur participation aux affaires publiques en raison de l'origine de leur financement ou de leurs membres, ou encore de leur structure organisationnelle. Selon des recherches effectuées par le COFAVIC dans ce domaine, 32 défenseurs des droits humains (surtout des femmes) ont rapporté avoir subi de graves menaces et été victimes de harcèlement; une importante proportion de ces cas n'ont même pas fait l'objet d'enquêtes judiciaires.

## Selon vous, quels sont les principaux problèmes relatifs aux droits des femmes au Venezuela ? Quels ont été les progrès et les reculs dans le domaine des droits des femmes au cours des dernières années ?

Selon les données du COFAVIC, les femmes représentent 74 % des personnes ayant rapporté avoir été victimes de violations de leurs droits humains. Les femmes qui sont victimes de violations des droits humains ou qui sont membres de la famille de victimes sont généralement plus actives que les hommes quand il s'agit d'obtenir justice. Dans le cadre de leurs démarches, les femmes se butent à un plus grand nombre d'obstacles lorsqu'elles présentent leur requête ou qu'elles assurent leur défense dans le cadre de l'appareil judiciaire, ce qui contribue à accroître l'impunité. C'est la raison pour laquelle il est essentiel d'effectuer un travail spécifique avec les femmes. Ce sont les femmes qui entreprennent des enquêtes et qui font des pressions auprès des institutions compétentes. Ce sont également elles qui font la promotion de moyens de lutte de rechange au sein de leur collectivité ou de leurs organisations. Elles sont le moteur qui donne vie aux dossiers judiciaires, elles font des démarches pour rassembler les preuves et font des recherches pour retrouver des témoins en dépit du harcèlement et des menaces qu'elles ont tendance à subir. De plus, elles sont des mères, des sœurs, des épouses et des filles, et ce sont elles qui assurent la subsistance de leur famille et qui, en cas de coup dur, sont appelées à protéger et à soutenir leurs proches.

## Quel impact l'accroissement de l'insécurité a-t-il sur les femmes ? Comment expliquez-vous cette augmentation de l'insécurité ?

La violence et l'insécurité qui règnent au Venezuela affectent gravement les femmes. Selon des données en provenance de l'Institut national de la femme (INAMUJER), au cours des cinq derniers mois de 2006, 48 femmes ont perdu la vie à la suite d'actes de violence perpétrés par leur conjoint. Au Venezuela, environ 100 cas de violence exercée contre les femmes surviennent chaque jour, et dans presque 70 % de ces cas, les femmes qui se battent contre l'impunité subissent du harcèlement et des menaces. Ainsi, l'État a indiqué au Bureau du rapporteur sur les droits des femmes de la Commission interaméricaine des droits de l'homme que la majorité des cas de violence contre les femmes ne se rendent pas devant les tribunaux, ce qui en dit long sur le degré d'impunité qui règne au pays.

Pour obtenir plus d'information sur le COFAVIC, visitez son site Web, au [www.cofavic.org.ve](http://www.cofavic.org.ve).

# LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET D'ASSOCIATION AU VENEZUELA

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

Article 19, Déclaration universelle des droits de l'homme

**LA CONSTITUTION DU VENEZUELA**, adoptée en 1999, comprend plus de 100 articles portant sur la promotion et la protection des droits humains et la participation citoyenne, qui sont considérées comme les fondements de la coexistence démocratique et de la paix sociale. De nombreuses associations de défense des droits humains ont vu le jour au pays depuis 1999, et les Vénézuéliens font activement la promotion des droits de la personne et de la participation populaire. Ils se prévalent de leur droit de protester, et les manifestations pacifiques sont généralement autorisées, moyennant l'obtention d'une permission préalable. Les citoyens ont des débats publics animés, où les points de vue critiques et ceux favorables au gouvernement sont représentés à parts égales.

Toutefois, le Venezuela fait l'objet d'une surveillance de plus en plus étroite de la part de la communauté internationale, qui se dit alarmée devant l'existence de nombreuses menaces sérieuses aux droits humains, en particulier la liberté d'expression et d'association. Le gouvernement du Venezuela a ciblé les ONG et les journalistes dont les opinions divergent des siennes en instituant des lois restrictives et en ayant recours à des pratiques non écrites, comme l'extension de la portée des lois sur le *desacato* (le manque de respect) et la fermeture de nombreuses stations de radio et de télévision pour « incitation ». De nombreux militants, syndicalistes et journalistes exercent leurs activités dans un climat d'hostilité marqué par l'intimidation et le harcèlement. Le gouvernement Chavez nie ces allégations avec vigueur.

En février 2010, la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) a publié un rapport intitulé *Democracy and Human Rights in Venezuela*, dans lequel elle dit craindre que les citoyens du pays ne jouissent pas tous pleinement de leurs droits humains fondamentaux. Le protecteur du citoyen du Venezuela a critiqué les conclusions du rapport en affirmant qu'on y faisait des caractérisations injustes ayant pour effet de miner la démocratie vénézuélienne.

Dans son rapport, la CIDH fait état de violations, au Venezuela, des droits fondamentaux que sont la liberté d'expression et la liberté d'association et indique que « le Venezuela ne possède pas les conditions nécessaires pour que les défenseurs des droits humains et les journalistes puissent effectuer leur travail en toute liberté ». La CIDH fait aussi remarquer l'existence d'un problème d'impunité dans les cas de violence, dont sont particulièrement victimes les travailleurs des médias, les défenseurs des droits humains, les syndicalistes, les participants à des manifestations publiques, les détenus, les *campesinos* (les petits fermiers pratiquant une agriculture de subsistance), les autochtones et les femmes.

Selon la Commission, c'est le manque d'indépendance et d'autonomie de l'appareil judiciaire qui a ouvert la porte à ce que le Venezuela persécute les défenseurs des droits humains et criminalise les manifestations pacifiques. La Commission craint un rétrécissement de l'espace consacré au débat public, les personnes qui osent exprimer leur opinion étant systématiquement réduites au silence au moyen d'accusations criminelles. La CIDH et son Bureau du rapporteur spécial pour la liberté d'expression ont exhorté le Venezuela à éviter d'utiliser des moyens directs ou indirects pour faire taire

les opinions critiques ou les allégations contre les autorités gouvernementales, quel que soit le caractère déplaisant ou insultant de ces opinions.

Le droit à la liberté d'expression et d'association est garanti par la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention américaine relative aux droits de l'homme et la Constitution de la République bolivarienne du Venezuela. La CIDH a appelé le gouvernement du Venezuela à faire en sorte que ses citoyens exercent leur droit à la liberté d'expression, notamment le droit de tenir des propos qui s'opposent au gouvernement, et à prendre les mesures nécessaires pour assurer l'existence d'un appareil judiciaire indépendant qui « s'engage à appliquer les dispositions de la Constitution vénézuélienne et celles des traités internationaux auxquels le Venezuela est lié ».

## DROITS ET DÉMOCRATIE ET LE SYSTÈME INTERAMÉRICAIN DES DROITS DE L'HOMME

**DROITS ET DÉMOCRATIE** appuie depuis longtemps le renforcement des mécanismes régionaux des droits humains, principalement le système interaméricain des droits de l'homme de l'Organisation des États américains (OEA), qui englobe la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) et la Cour interaméricaine des droits de l'homme (CoIDH). Depuis plus d'une décennie, nous travaillons dans le but de faire en sorte que le système soit solide, adéquatement financé et autonome. Nous avons contribué à accroître la participation de la société civile à l'OEA et soutenu la constitution d'une jurisprudence sur les droits des peuples autochtones.

Le système interaméricain est essentiel au renforcement de la démocratie dans les Amériques. De nombreuses résolutions de la CIDH et de la CoIDH ont permis la réalisation de transitions démocratiques à partir de régimes autoritaires, en particulier dans les cas où des lois sur l'amnistie avaient été adoptées par des gouvernements militaires dans le but de garantir l'impunité à la suite de graves violations des droits humains. Dans la région des Andes, en dépit de la polarisation du débat, le système interaméricain a eu une influence de taille dans l'adoption d'une approche fondée sur les droits humains en matière de démocratie, notamment en mettant en valeur le rôle essentiel des défenseurs des droits humains.

Le renforcement du système interaméricain va au-delà du débat entre la gauche et la droite et contribue à promouvoir le travail des défenseurs des droits humains, quel que soit le pays ou le gouvernement en place.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Le lauréat du prix John-Humphrey de cette année, PROVEA, a été invité par l'Organisation des États américains à participer à une rencontre intitulée « Paix, sécurité et coopération dans les Amériques » à l'occasion de la 40<sup>e</sup> session régulière de l'Assemblée générale de l'OEA, à Lima, Pérou, du 6 au 8 juin 2010.

# LAURÉAT 2010 DU PRIX JOHN-HUMPHREY

## PROVEA

### PROGRAMME VÉNÉZUÉLIEN D'ÉDUCATION ET D'ACTION POUR LES DROITS HUMAINS



**PROVEA, LAURÉAT 2010 DU PRIX JOHN-HUMPHREY**, est l'une des organisations de défense des droits humains les plus respectées, les plus crédibles et les plus efficaces au Venezuela. Il a acquis cette réputation grâce à son approche équilibrée et apolitique et à ses méthodes de recherche rigoureuses. PROVEA exerce ses activités dans des conditions politiques et économiques difficiles, dans un pays où la vie politique est très polarisée et où les défenseurs des droits humains sont souvent la cible de dures critiques et subissent de l'intimidation lorsqu'ils expriment leurs préoccupations en matière de droits. PROVEA joue un rôle de premier plan en informant les Vénézuéliens et la communauté internationale à propos des avancées réalisées au pays, ainsi que des préoccupations des citoyens et des diverses vulnérabilités. Dans le cadre de son travail quotidien, PROVEA a connu des réussites importantes : il a contribué à rééquilibrer les écarts de pouvoir dans les cas de violation des droits humains en attirant l'attention des médias et, plus largement, à mieux faire connaître les enjeux des droits humains et de la démocratie pour qu'ils soient discutés et débattus plus librement dans l'espace public.

#### Que fait PROVEA ?

PROVEA assure la défense et la promotion des droits humains, en particulier les droits économiques, sociaux et culturels, qui font partie intégrante d'une société démocratique. Située à Caracas, cette ONG est autonome et indépendante de tout parti politique, groupe économique, institution religieuse, organisation internationale et gouvernement. Elle cherche à créer une société démocratique participative et juste où les droits humains des Vénézuéliens sont pleinement respectés. PROVEA travaille à améliorer la situation du Venezuela au chapitre des droits humains en empêchant les violations de ces droits, en renforçant le mouvement en faveur des droits de la personne, en éduquant toutes les couches de la société, en construisant des alliances au sein de la société civile et en apportant un soutien aux victimes de violations des droits. PROVEA effectue aussi un travail de surveillance, de documentation, de recherche et de diffusion relativement à l'information sur la situation des droits humains au Venezuela; il publie un rapport annuel hautement respecté qui détaille la situation au Venezuela et qui constitue une référence pour les acteurs nationaux et internationaux.

PROVEA accompagne aussi les victimes et les victimes potentielles dans leurs démarches visant à défendre leurs droits, tant dans le cadre des mécanismes juridiques que dans le cadre des procédures extrajudiciaires. De plus, il travaille avec des partenaires afin de trouver des sources de financement pour couvrir les coûts des procédures judiciaires liées à la défense des victimes de violations des droits humains.

Dans le but de mettre en œuvre des solutions durables, PROVEA effectue aussi une promotion active des politiques publiques et des lois qui favorisent une protection accrue des droits humains. Il donne aux Vénézuéliens qui souhaitent travailler à la promotion des droits humains la possibilité d'aider à installer une culture des droits humains, offre des stages et des ateliers aux étudiants universitaires et travaille actuellement à la mise sur pied d'une bibliothèque qui contiendra des livres et des documents numériques et imprimés portant sur les droits humains.

#### POUR JOINDRE PROVEA

Programme vénézuélien d'éducation et d'action pour les droits humains

Programa Venezolano de Educación-Acción en Derechos Humanos

Bulevar Panteón, Puente Trinidad a Tienda Honda

Edif. Centro Plaza Las Mercedes, PB, Local 6

Apartado postal 5156, Carmelitas 1010-A Caracas, Venezuela

☎ 011 (212) 862.10.11

☎ 011 (212) 862.53.33

☎ 011 (212) 860.66.69

✉ [provea@derechos.org.ve](mailto:provea@derechos.org.ve)

🌐 [www.derechos.org.ve](http://www.derechos.org.ve)

Suivez Marino Alvarado sur [twitter](https://twitter.com/marinoalvarado) @marinoalvarado

## libertas

#### BULLETIN D'INFORMATION DE DROITS ET DÉMOCRATIE

*Libertas* est distribué gratuitement et sa version électronique peut être consultée au [www.dd-rd.ca](http://www.dd-rd.ca). Ses articles peuvent être reproduits à la condition de citer la source et de faire parvenir un exemplaire de la publication dans laquelle paraît l'article à Droits et Démocratie. Le genre masculin est parfois employé à seule fin de faciliter la lecture.

**COORDINATION :** Augie Van Biljouw

**TRADUCTION :** Gabriel Chagnon, Augie Van Biljouw, Madeleine Pérusse

**ÉDITION :** Augie Van Biljouw, Lise Lortie

**PHOTOS :** [Venezuelaanalysis.com](http://Venezuelaanalysis.com), Marc Gibert

**PRODUCTION GRAPHIQUE :** Cubik communication graphique

**DÉPÔT LÉGAL :** 4<sup>e</sup> trimestre 2010 • ISSN 1027-0884

#### DROITS ET DÉMOCRATIE

1001, boul. de Maisonneuve Est, bureau 1100

Montréal (Québec) Canada H2L 4P9

Téléphone : 514 283-6073 • Télécopieur : 514 283-3792

[dd.rd@dd-rd.ca](mailto:dd.rd@dd-rd.ca) • [www.dd-rd.ca](http://www.dd-rd.ca)

Imprimé au Canada par Club imprimerie Montréal inc.

